

Néanmoins, le régime de contrôle des exportations a aussi ses limitations, et il est douteux qu'il puisse durer comme instrument principal de la non-prolifération. D'abord, le marché de l'énergie nucléaire stagne depuis de nombreuses années. La production d'électricité par voie nucléaire dans le monde industrialisé est de 250 000 MW, soit quatre fois moins que ce que l'on prévoyait il y a vingt ans. Le scénario de l'«économie du plutonium» ne s'est pas réalisé. Ensuite, les proliférateurs ont orienté leurs programmes nucléaires vers la clandestinité, si bien qu'ils échappent maintenant à l'influence des régimes internationaux.

Il faut donc aller au-delà des procédures de contrôle établies et envisager la prolifération, non pas en théorie, mais dans un contexte géopolitique. Pour M. Lellouche, quatorze pays mènent peut-être des programmes nucléaires clandestins : l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Brésil<sup>3</sup>, la Corée du Nord (clé de la région de l'Asie de l'Est), la Corée du Sud, Taïwan, la Syrie, l'Égypte, la Libye, l'Irak, l'Iran, le Pakistan, Israël et l'Inde.

M. Lellouche croit que l'on doit profiter du choc psychologique créé par la guerre du Golfe pour renforcer les mesures de non-prolifération. En premier lieu, il faut appliquer intégralement la résolution 687 du Conseil de sécurité sur la destruction du potentiel nucléaire irakien, laquelle constitue un précédent en faveur de la non-prolifération. Deuxièmement, il faut instituer auprès du Conseil de sécurité, et en consultation avec l'AIEA, un registre de toutes les exportations de hautes technologies en direction des pays susmentionnés, et ce jusqu'à ce qu'ils acceptent d'assujettir leur programme nucléaire à des garanties intégrales ou qu'ils adhèrent au TNP. Troisièmement, il faut renforcer les contrôles aux frontières et les moyens des services de renseignement s'intéressant à la prolifération nucléaire. Le Conseil de sécurité devrait être habilité à envoyer une équipe d'inspecteurs dans tout pays soupçonné de mener des activités nucléaires. En cas de non-cessation des activités, des sanctions internationales

---

<sup>3</sup>Rappelons que ces trois pays ont officiellement renoncé à leurs programmes militaires et qu'ils se sont dit prêts à soumettre leurs installations nucléaires à l'inspection internationale. L'Afrique du Sud a, en outre, annoncé qu'elle adhérerait au TNP.